

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 41 (2014)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Les familles en toute transparence  
**Autor:** Lettau, Marc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-911807>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

classe moyenne ayant besoin d'un second revenu en savent quelque chose. Étant donné qu'en Suisse les tarifs de crèche sont liés aux revenus, les familles qui gagnent moins s'en sortent paradoxalement mieux car elles bénéficient d'aides financières. Mais pour les classes moyennes, ce sont de faux attraits, qui peuvent être néfastes précisément en période de manque de personnel qualifié. Certaines entreprises ont identifié le problème et proposent des garderies internes dont elles assument également une grande partie des coûts. Toutefois, seules les très grandes entreprises peuvent se le permettre car cette formule est trop onéreuse pour beaucoup de petites entreprises. Et c'est là qu'on aurait besoin de l'État.

#### Marathon d'initiatives sur la politique familiale

Pourtant, la possibilité de trouver une solution dans un avenir proche s'est envolée l'année dernière. En mars 2013, un article de la Constitution sur la politique familiale a été rejeté par une majorité des cantons alors que la majorité des électeurs l'avait approuvé. Au Parlement, le projet avait été lancé par le Parti démocrate chrétien (PDC). Le nouvel article aurait obligé la Confédération et les cantons à favoriser la conciliation entre famille, travail et formation. La consolidation de places d'accueil de jour extrafamilial et parascolaire aurait avant tout renforcé la situation des femmes en activité.

La deuxième initiative sur la politique familiale de l'année 2013 a échoué en novembre. L'Union démocratique du centre (UDC) voulait alléger fiscalement les familles qui assurent elles-mêmes la garde de leurs enfants. Selon elle, cette demande était justifiée car les parents mettant leurs enfants à la crèche peuvent bénéficier de déductions fiscales. Faux, ont rétorqué les opposants à l'initiative de l'UDC, selon qui le projet accorderait une préférence fiscale à la famille «traditionnelle», où la mère garde les enfants à la maison.

Mais les partis persévèrent: le PDC fait actuellement pression avec deux initiatives qui devraient faire du bruit cette année. L'une vise à exonérer d'impôts les allocations pour enfants et pour les jeunes en formation et l'autre a pour but de supprimer la pénalisation du mariage, autrement dit, la discrimination des couples mariés par l'AVS. Aujourd'hui, la rente d'un couple marié s'élève à 150% alors que les couples

en union libre perçoivent deux rentes complètes.

Le Parti socialiste envisage également de lancer une initiative à ce sujet qui accorde la priorité aux exigences d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale, à un plus grand nombre de places d'accueil abordables et à la hausse des allocations pour enfants.

#### Mettre fin à quelques mythes

Ce débordement d'activité montre que la politique a réalisé à quel point les changements des structures familiales et des relations de couple attisent les passions. L'Office fédéral de la statistique écrit dans le rapport complet sur les familles de 2008: «L'affranchissement de l'individu vis-à-vis de la société, l'émancipation des femmes, mais aussi la libération de la morale religieuse et bourgeoise ont permis de briser certains tabous.» Mais n'oublions pas que les tabous qui viennent de tomber n'étaient pas si vieux. En effet, les conflits culturels au sujet de la «bonne» famille et la politique familiale adéquate reposent souvent sur des mythes qui ne résistent pas à l'analyse historique.

La «famille traditionnelle» où les rôles entre l'homme et la femme sont bien établis n'étaient pas si ancienne. «Ce n'est que dans les années du baby-boom après la Seconde Guerre mondiale que cet idéal a été partagé par de larges couches de la société», explique Regina Wecker, professeure émérite d'histoire à l'Université de Bâle dans un article du journal allemand «Die Zeit». Ce qui est souvent présenté comme naturel et éternel est devenu une norme pour une trentaine d'années à partir de 1960 et n'a jamais représenté ni avant, ni après – la réalité de la majorité des personnes en Suisse.

L'historienne ajoute que le fait que les femmes exercent une activité professionnelle n'est pas non plus une anomalie actuelle de l'histoire, mais une situation classique depuis des siècles. Les femmes ont en effet constitué la majorité du personnel des nouvelles usines textiles jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Avant, elles travaillaient tout simplement à la maison, par exemple dans l'industrie textile à domicile.

La garde des enfants à l'extérieur n'est pas non plus une évolution récente. Ce phénomène n'est «nouveau» que si l'on ne remonte pas avant le milieu des années 60 du siècle dernier. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, beaucoup d'enfants ne grandissaient même pas

Plus de 80% des femmes suisses exercent une activité; toutefois, concilier vie familiale et professionnelle est souvent source d'un grand stress. En outre, certains partis qualifient les femmes qui travaillent de mères indigènes.

chez leurs parents, non pas parce qu'ils étaient gardés à l'extérieur au sens actuel du terme, mais parce que leurs parents étaient déjà morts ou n'avaient pas le temps de s'occuper d'eux à cause de leur travail. Jusqu'à l'introduction de l'AVS en 1948, il était habituel de placer les enfants dans d'autres familles lorsque l'un des parents décédait. Et enfin l'idée selon laquelle les enfants nécessitent une attention particulière et doivent même être gardés n'est apparue qu'au XIX<sup>e</sup> siècle et n'a pas pu être réalisée jusque tard dans le XX<sup>e</sup> siècle. Ni même par les propres



parents, qui n'avaient pas de temps pour cela», explique Regina Wecker.

Les prises de bec en matière de politique familiale auraient été plus constructives si les arguments ne reposaient pas sur des mythes n'ayant aucun fondement historique. Le modèle unique de famille normale autorisée par la société n'existe pas et n'a jamais existé.

JÜRIG MÜLLER est rédacteur à la «Revue Suisse»

## Les familles en toute transparence

Ceux qui sont concernés s'étonnent – et se plaignent. En Suisse, les statisticiens veulent savoir très précisément ce que la famille fait, comment elle s'organise, qui dépense de l'argent et pour quoi et qui en gagne et comment. Depuis 2000, chaque année, un échantillon de 3000 familles est méticuleusement passé au crible. Ceux qui donnent leur accord sont stupéfaits par l'investissement requis. Les achats doivent être minutieusement enregistrés et classés de manière détaillée. On comptabilise par exemple une invitation chez des amis pour un brunch, et sa valeur monétaire. Sont aussi enregistrés les heures de chant de l'épouse, les frais de garde de l'enfant, l'aide financière à la tante, le don annuel à l'association des amis des chevaux mongols. Et même au plus froid de l'hiver en janvier, il faut chaque jour répondre à la question: «Avez-vous récolté aujourd'hui des légumes de votre potager?» Cette exubérance statistique dure deux mois, et implique des entretiens préalables, des instructions, des enregistrements tests puis la consignation quotidienne de tous les détails pendant quatre semaines. Ce à quoi s'ajoutent des entretiens téléphoniques supplémentaires sur la santé et le bien-être, sur le poids du petit dernier, sur ci et sur ça.

Grâce à cette enquête, les contours de la famille suisse moyenne sont précis. Nous savons qu'elle compte 2,23 personnes et consomme 2,945 kg de viande par mois et par personne, presque deux fois plus qu'en 1950. Que son panier alimentaire ne représente plus qu'à peine 7% du revenu du ménage. En revanche, les dépenses de la catégorie «Logement et énergie» ont grimpé et s'élèvent à 15,356%, soit CHF 1474,78. Nous savons que les ménages interrogés dépensent CHF 768,34 par mois pour se déplacer, dont CHF 621,24 pour la voiture mais seulement CHF 2,89 pour le transport de personnes par bateau. Le ménage moyen est plutôt sobre: il se contente d'une consommation mensuelle de 0,449 litre de vin blanc suisse et de 2,946 litres de bière alors que CHF 38,51 partent en fumée de cigarettes. CHF 2,44 sont investis dans la catégorie «Autres tabacs, y compris stupéfiants».

L'Office fédéral de la statistique (OFS) explique rapidement pourquoi il étudie non pas les familles, mais explicitement les ménages: les modes de vie en commun évoluent fortement et l'image de la «famille nucléaire classique» s'estompe. C'est pourquoi, pour les statisticiens, le «ménage» est aujourd'hui synonyme de vie familiale, quelle que soit sa forme. Qui-conque souhaite savoir si son propre ménage correspond à peu près à l'image de la famille suisse se voit néanmoins réconforté par l'OFS: «La famille classique est fortement répandue en Suisse et imprègne la vie quotidienne d'une majorité de la population.» Mais dès qu'on y regarde de plus près, la réalité est bien plus diverse. Sur les 1 139 800 ménages monofamiliaux avec enfants (en langage courant, on parlerait tout simplement de familles) recensés en 2011, seulement 769 100 sont composés classiquement d'un couple marié avec ses propres enfants. Le deuxième plus grand groupe est celui des familles monoparentales, dont 166 900 mères seules et 26 500 pères seuls avec enfants. Viennent ensuite les dizaines de milliers de «familles recomposées» – des couples mariés avec des enfants de relations précédentes –, les couples concubins avec leurs propres enfants, ainsi que les couples en union libre, qui se considèrent de leur côté comme des «familles recomposées». Enfin, on compte encore en marge quelques couples homosexuels avec enfants.

Marcel Lettau